

Référence : C.N.535.2020.TREATIES-X.20 (Notification dépositaire)

ACCORD-CADRE SUR LA FACILITATION DU COMMERCE  
TRANSFRONTIÈRE SANS PAPIER EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE  
BANGKOK, 19 MAI 2016

CHINE : APPROBATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 22 novembre 2020, avec :

Déclaration (Traduction) (Original : chinois)

Conformément aux dispositions de la Loi fondamentale de la Région administrative spéciale de Hong Kong (République populaire de Chine) et de la Loi fondamentale de la Région administrative spéciale de Macao (République populaire de Chine), le Gouvernement de la République populaire de Chine décide que l'Accord s'applique à la Région administrative spéciale de Hong Kong et à la Région administrative spéciale de Macao de la République populaire de Chine.

Le 23 novembre 2020

